



RAPPORT 2024

Loi sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes



Table des matières

1. À propos de ce rapport	3
2. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement	4
2.1 Notre structure	4
2.2 Nos activités	5
2.3 Notre chaîne d'approvisionnement mondiale	5
3. Politiques, processus et diligence raisonnable	6
3.1 Notre gouvernance	6
3.2 Code d'éthique des employés	7
3.3 Code d'éthique des fournisseurs	7
3.4 Notre équipe et notre plan mondial de conformité à la législation sur l'esclavage moderne	8
3.5 Notre diligence raisonnable	8
4. Évaluation et identification des risques	9
5. Remédiation et mesures correctives	10
6. Évaluation des mesures d'efficacité	11
6.1 Révision régulière des politiques et des procédures	11
6.2 Collecte de données	11
6.3 Indicateurs de performance et suivi	11
6.4 Programme de formation	11
7. Déclaration d'approbation et d'attestation	12

1. À propos de ce rapport

Ce rapport a été préparé conformément à la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») et présente les mesures prises par Groupe Solmax Inc. (« **Solmax** ») et les entités mentionnées ci-dessous (les « **Filiales de Solmax** ») (ensemble, le « **Groupe Solmax** »), au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent rapport, les termes « travail forcé » et « travail des enfants » ont la signification qui leur est attribuée par la loi.

Les filiales suivantes de Solmax, qui sont toutes détenues directement ou indirectement à 100 % par Solmax, sont considérées comme des « entités » soumises à la Loi à la date du présent rapport :

- Solmax International Inc. (Québec, Canada)
- Solmax Geosynthetics, LLC (Delaware, États-Unis)
- Propex Operating Company LLC (Delaware, États-Unis)
- Nicolon Corporation (Géorgie, États-Unis).

Ceci est un rapport commun à toutes les entités du Groupe Solmax et les informations contenues dans ce rapport s'appliquent à toutes les entités du Groupe Solmax, sauf indication contraire. L'utilisation dans ce rapport des termes « notre », « nous », « nos » et « Groupe Solmax » se réfère généralement à Solmax et aux Filiales de Solmax collectivement, ou à une seule filiale, selon le contexte.

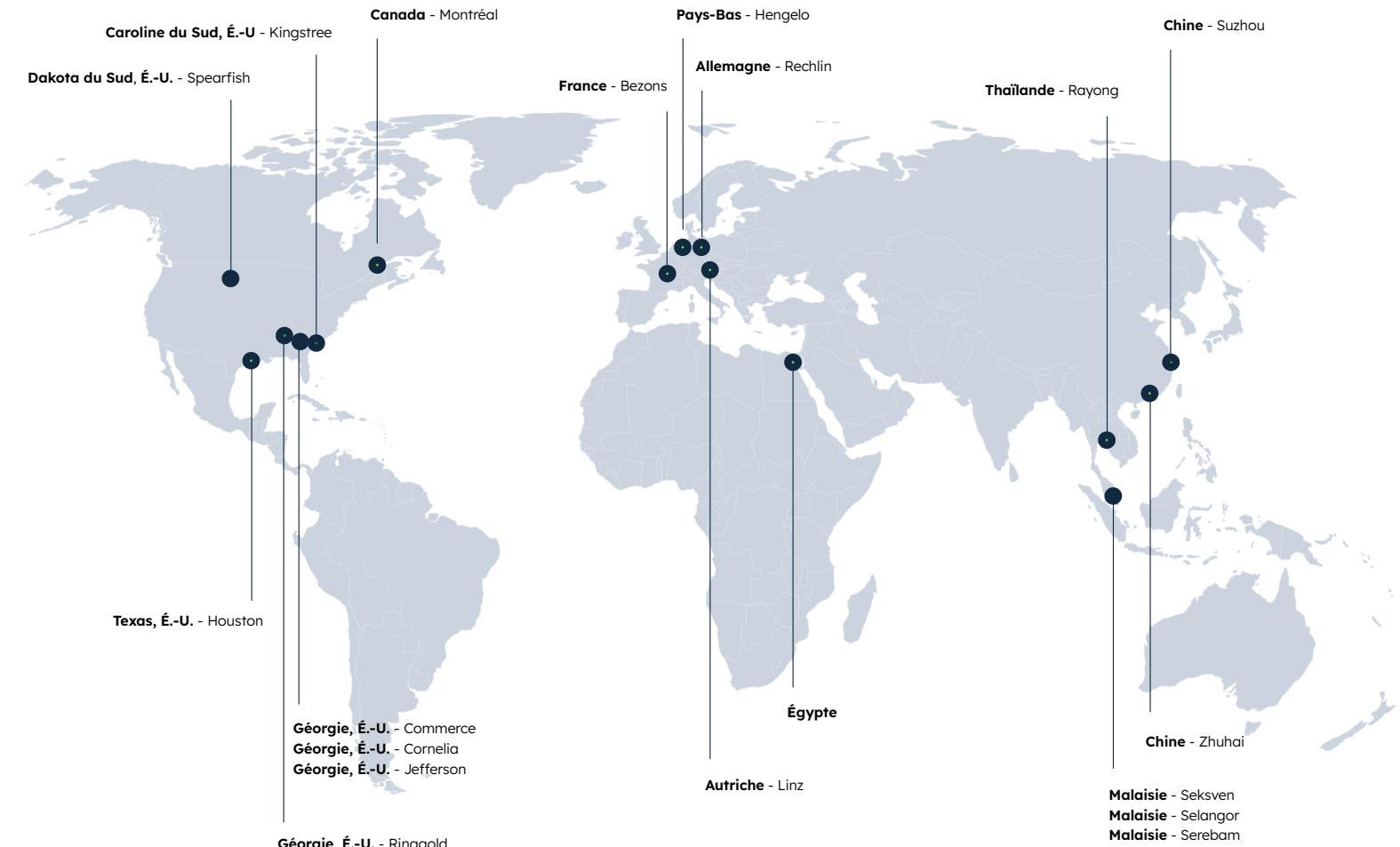
2. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

2.1 Notre structure

Solmax est un fabricant mondial et un chef de file dans le domaine des solutions de construction durable, répondant en particulier aux besoins des infrastructures civiles et environnementales. Fondée en 1981, Solmax s'est engagée sur la voie d'une croissance continue (marquée notamment par de récentes acquisitions stratégiques, dont les sociétés GSE, Tencate Geosynthetics et Propex), avec une présence et des activités dans le monde entier, sur les cinq continents. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'être la plus grande entreprise de fabrication de géosynthétiques au monde, soutenue par l'expertise et le dévouement de plus de 2 000 employés dans le monde entier.

Solmax, dont le siège social se trouve au Québec (Canada), est présente dans le monde entier grâce à ses filiales et à ses centres opérationnels stratégiquement positionnés dans diverses régions. Cette présence étendue permet au Groupe Solmax de fournir des solutions innovantes et un service inégalé à ses clients dans l'environnement B2B, en veillant à ce que notre engagement en faveur du développement durable résonne à l'échelle mondiale.

Le Groupe Solmax est une société privée. Solmax est constituée en société et régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions.



PLUS GRANDE
ENTREPRISE DE
FABRICATION DE
GÉOSYNTHÉTIQUES
AU MONDE

5
CONTINENTS

2 000+
EMPLOYÉS



Québec
SIÈGE SOCIAL



2.2 Nos activités

Le Groupe Solmax est un fabricant de matériaux géosynthétiques. Dans ce contexte, le secteur du confinement environnemental, qui comprend notamment la gestion des déchets, l'exploitation minière et l'eau, est principalement caractérisé par la prédominance des géomembranes. À l'inverse, dans le secteur des infrastructures civiles, qui comprend le transport, les infrastructures hydrauliques, les fondations de bâtiments et la gestion de l'érosion côtière, les géotextiles occupent une place dominante.

2.3 Notre chaîne d'approvisionnement mondiale

Dans sa chaîne d'approvisionnement mondiale, le Groupe Solmax vend des produits, y compris des produits de marque privée, qu'il fabrique ou acquiert auprès de fournisseurs. Le Groupe Solmax compte parmi ses clients des firmes d'ingénierie, des entreprises de construction et des gouvernements. Le Groupe Solmax fait également affaire avec des prestataires de services et d'autres partenaires commerciaux œuvrant dans le processus de fabrication, de distribution et d'installation. Par conséquent, le Groupe Solmax entretient des relations commerciales avec plusieurs fournisseurs internationaux, nationaux et régionaux qui offrent une variété de services et de produits.

Les équipes d'approvisionnement du Groupe Solmax sont responsables de la rationalisation des pratiques d'approvisionnement, de l'élaboration des normes de gouvernance et de la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement du Groupe Solmax. Les équipes d'approvisionnement sont responsables de la recherche et de l'acquisition de biens et de services dans leur région ou pays spécifique, de la collaboration à des accords de fournisseurs mondiaux ou interrégionaux, ainsi que de l'élaboration de stratégies d'approvisionnement régionales ou nationales.

La provenance de nos produits reflète la diversité et l'étendue de nos partenariats commerciaux. Nous nous approvisionnons dans de nombreux pays sur tous les continents.

3. Politiques, processus et diligence raisonnable

Le Groupe Solmax s'engage à respecter et à promouvoir les normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées dans toutes ses relations avec les employés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires et les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Nous sommes convaincus que l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants sont des pratiques odieuses, et nous mettons activement en œuvre des processus visant à réduire le risque de telles pratiques dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, conformément aux normes internationales et aux lois applicables.

L'approche de Solmax en matière de droits de l'homme est soutenue par son Code d'éthique des employés (le « **Code d'éthique des employés** ») et son Code d'éthique des partenaires commerciaux (le « **Code d'éthique des fournisseurs** ») (collectivement, les « **Codes** »).

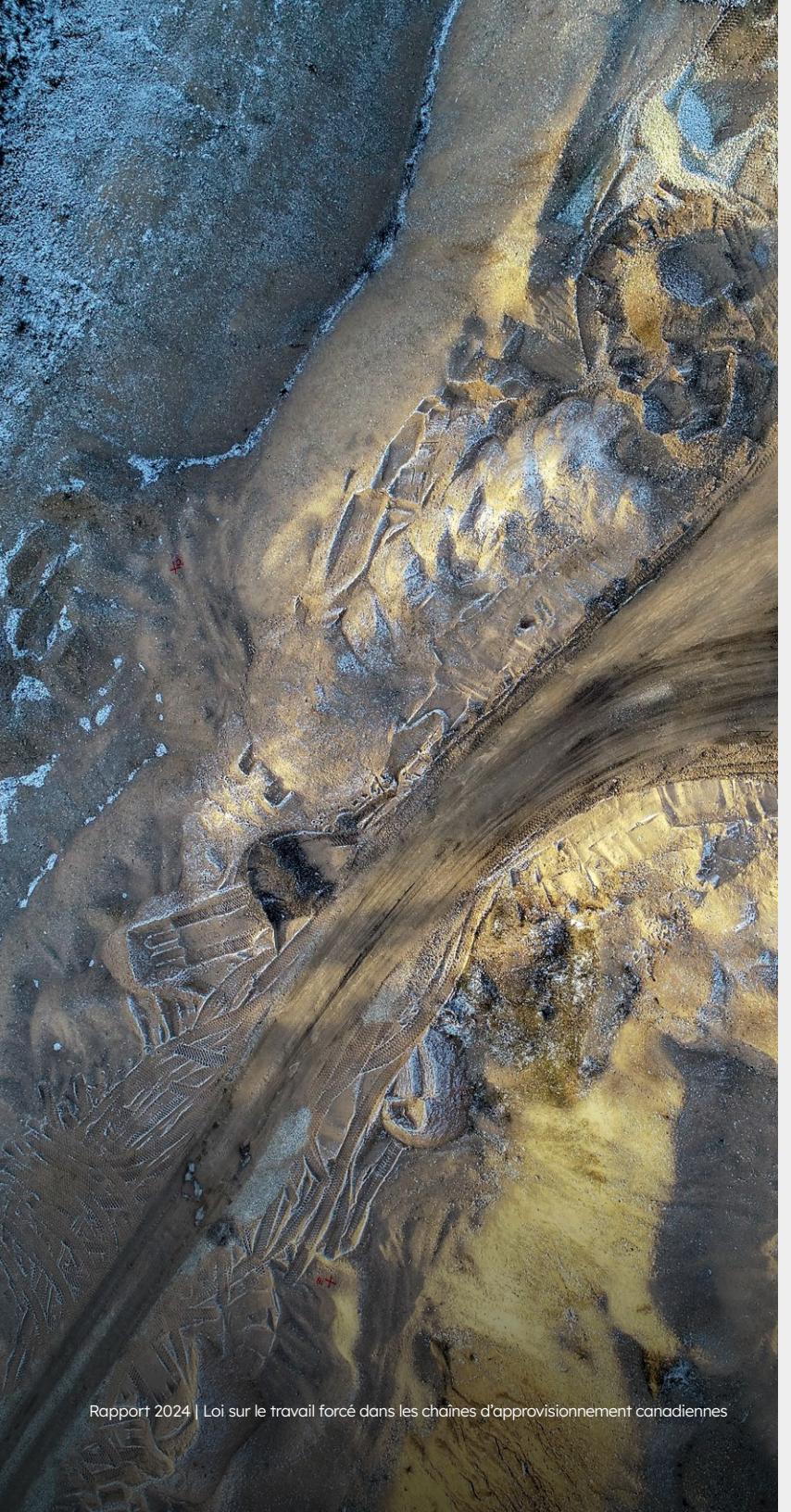
Solmax prévoit de mettre à jour ces codes périodiquement afin de refléter les normes industrielles et juridiques en vigueur, et de fournir davantage d'indications sur les exigences de conformité aux normes internationales en matière de droits de l'homme, ainsi qu'aux lois applicables interdisant le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains.

Solmax propose un système de signalement confidentiel et anonyme permettant à tous les employés, tous les fournisseurs ou toute personne ayant des questions, des préoccupations ou des plaintes concernant l'éthique des activités de communiquer avec notre administrateur tiers indépendant (www.ethicspoint.com), 24 heures sur 24, 365 jours par année, ou par téléphone, sur une base confidentielle ou anonyme.

3.1 Notre gouvernance

Le cadre de gouvernance de la responsabilité d'entreprise de Solmax, qui comprend des principes visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, est intégré dans sa structure de gestion et dirigé par l'équipe de direction. Il s'appuie sur des personnes spécifiques tout au long des processus de prise de décision et de mise en œuvre, le tout sous la surveillance du conseil d'administration.





3.2 Code d'éthique des employés

La santé et le bien-être de nos collègues sont à la base des objectifs de Solmax et garantissent son efficacité organisationnelle. Solmax met l'accent sur la santé et la sécurité au travail, des relations de travail respectueuses, une bonne gestion des talents et un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif.

Solmax fournit un cadre rigoureux pour la conduite de ses employés et de ses gestionnaires dans le monde entier. Le Code d'éthique des employés guide et précise les comportements qui doivent être adoptés au sein de l'entreprise.

Le Code d'éthique des employés s'applique à tous les employés du Groupe Solmax dans l'exercice de leurs fonctions et exige que chaque employé respecte l'engagement de Solmax visant à fournir un lieu de travail exempt de violence, de harcèlement et de discrimination, qui respecte les droits de l'homme et au sein duquel chaque employé est traité avec dignité et respect.

Le Code stipule également que Solmax adhère pleinement à l'esprit et aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU) et veillera à se conformer à ses dispositions juridiques partout où elle exerce ses activités. Plus précisément, Solmax veillera au respect des droits de l'homme fondamentaux, notamment en ce qui concerne la dignité et le respect, la valeur de la personne humaine et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Solmax est déterminée à promouvoir le progrès social et à améliorer les conditions de vie dans un cadre de liberté accrue. Le Code exige des employés qu'ils veillent au respect des droits de l'homme fondamentaux, tels que la dignité, l'égalité et la liberté. Il confirme que Solmax condamne tout acte non conforme à ces principes et, surtout, toute exploitation d'enfants, quelle qu'elle soit.

3.3 Code d'éthique des fournisseurs

Le Groupe Solmax est déterminé à mener ses activités dans le respect de la loi et de l'éthique en adoptant des pratiques sociales et environnementales responsables. La chaîne d'approvisionnement de Solmax est une composante essentielle des activités de l'entreprise et joue un rôle clé dans son succès.

Solmax met en œuvre une approche d'approvisionnement responsable dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue et vise à collaborer avec ses fournisseurs dans un cadre de transparence afin d'adopter des pratiques commerciales éthiques et respectueuses. Le point de départ de cette démarche est le Code d'éthique des fournisseurs de Solmax.

Le Code s'adresse à tous les fournisseurs de biens et de services de Solmax dans le monde et à leurs sous-traitants tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les partenaires doivent veiller à ce que leur personnel soit traité de manière juste et équitable, sans discrimination fondée sur le genre, l'ethnie, la couleur, l'origine, les opinions politiques ou autres, l'orientation sexuelle, la religion ou tout autre motif de discrimination généralement reconnu; à créer un environnement exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation ou d'abus; à interdire toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou de traite des êtres humains; et à respecter les droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Si un fournisseur ne respecte pas le Code, Solmax peut exiger des mesures correctives au besoin. Solmax privilégie une approche d'amélioration continue et suivra les progrès de ses fournisseurs en matière de respect des travailleurs. En cas de manquement grave de la part d'un fournisseur, le Groupe Solmax peut reconSIDérer sa relation commerciale avec ce dernier.

Solmax procède périodiquement à la mise à jour des modèles de contrats avec les fournisseurs dans le monde entier afin d'améliorer les dispositions relatives à la conformité et de renforcer le langage concernant le respect des normes internationales et des lois applicables interdisant le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains, comme indiqué dans le Code d'éthique des fournisseurs.

3.4 Notre équipe et notre plan mondial de conformité à la législation sur l'esclavage moderne

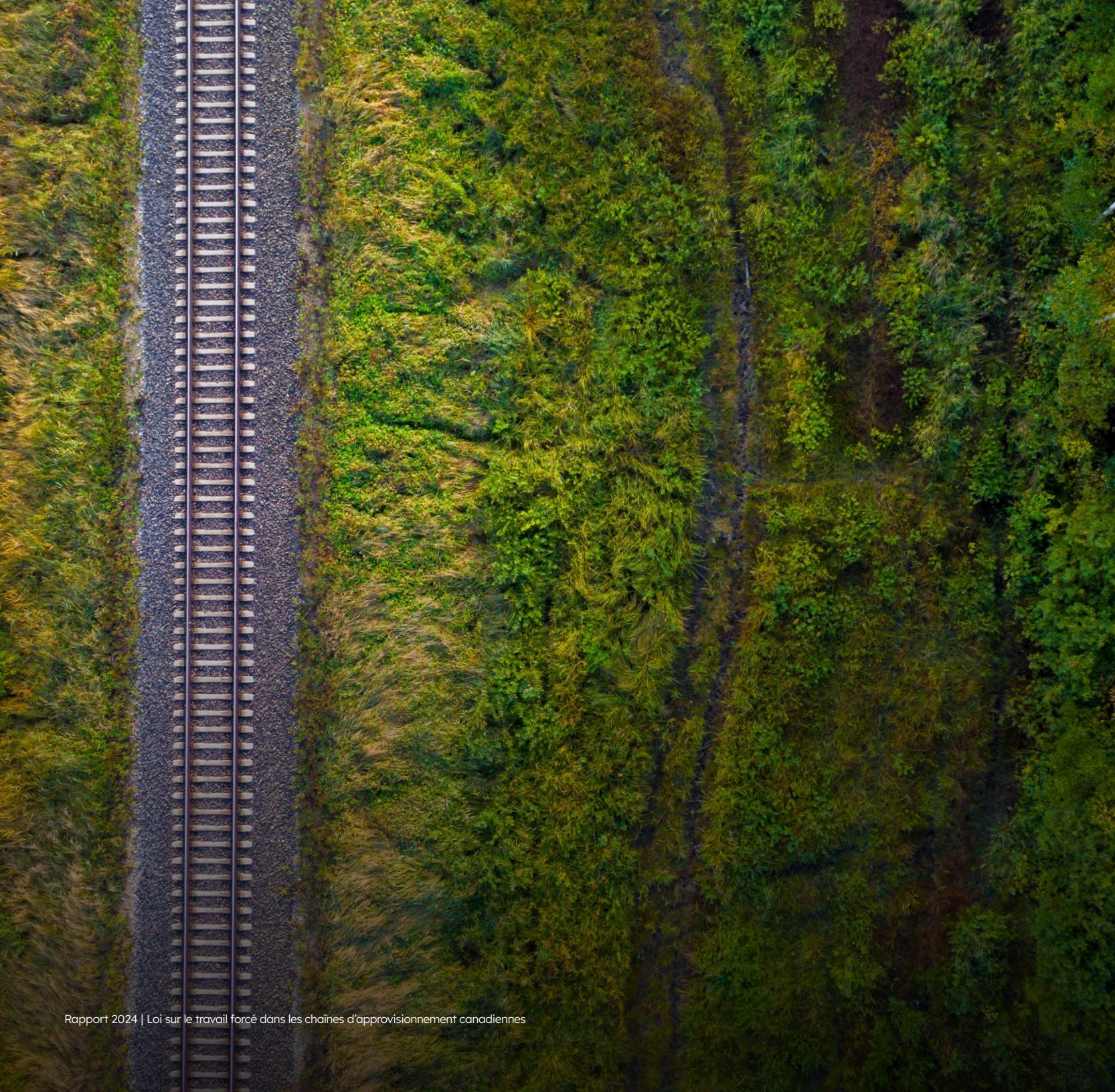
L'équipe mondiale de Solmax chargée de la conformité en matière d'esclavage moderne veille au respect des législations et des normes internationales sur l'esclavage moderne et les chaînes d'approvisionnement dans les juridictions applicables où Solmax exerce ses activités dans le monde entier.

L'équipe de conformité regroupe des membres de la haute direction, ainsi que des membres des services de l'approvisionnement, des finances, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité et du développement durable. En 2024, l'équipe de conformité s'est réunie à plusieurs reprises afin de mettre en œuvre un plan d'action formel de conformité relative à l'esclavage moderne à l'échelle mondiale, en lien avec les législations sur l'esclavage moderne et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que les normes internationales applicables à Solmax et à ses filiales. Des résultats concrets ont été obtenus au cours de l'année 2024, et d'autres actions sont prévues pour 2025-2026.

3.5 Notre diligence raisonnable

Dans le cadre de son de conformité, Solmax a mandaté une société externe, Groupe Conseil C-TPAT, afin de procéder à la vérification de ses processus internes et d'appuyer son équipe en formulant des recommandations visant à améliorer ses politiques et procédures. Une évaluation des fournisseurs a également été menée afin de recueillir et d'analyser les données permettant d'identifier les fournisseurs les plus exposés aux risques liés au travail forcé ou au travail des enfants, dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.





4. Évaluation et identification des risques

En 2024, Solmax a réalisé une évaluation des risques fondée sur une méthodologie en cinq étapes afin d'identifier les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Voici les cinq étapes de cette évaluation :

- ⌚ Identifier et analyser les flux et les partenaires commerciaux des diverses opérations et chaînes d'approvisionnement;
- ⌚ Réaliser une évaluation des pays et/ou des produits qui présentent un risque et effectuer des recherches à l'aide de sources ouvertes;
- ⌚ Effectuer une évaluation de la vulnérabilité;
- ⌚ Préparer la documentation, le plan d'action, l'évaluation des risques et les procédures;
- ⌚ Renforcer les capacités internes.

Lors de l'analyse de la chaîne d'approvisionnement, nous avons consolidé les pays d'approvisionnement et les fournisseurs de niveau 1 de l'organisation. Cette analyse approfondie nous a permis de cibler les fournisseurs clés et d'identifier ceux présentant un risque élevé. Les fournisseurs identifiés comme présentant un risque élevé ont reçu un questionnaire d'auto-évaluation au cours du premier trimestre 2025, et les résultats seront évalués par l'équipe de conformité afin de prendre les mesures qui s'imposent.

5. Remédiation et mesures correctives

Le plan de conformité de Solmax comprend un processus de remédiation basé principalement sur les résultats de l'évaluation des fournisseurs effectuée dans le cadre du processus de diligence raisonnable.

Notre approche est fondée sur la transparence, un dialogue ouvert et une coopération proactive. Nous fournissons un retour d'information sur la performance de tous les fournisseurs évalués, afin de les encourager à améliorer à la fois leurs pratiques et la qualité de leurs interventions. Les fournisseurs non conformes seront réévalués en temps utile. En cas de non-conformité persistante aux exigences pertinentes et aux principes de notre Code d'éthique des fournisseurs à la suite de cette réévaluation, nous encouragerons nos fournisseurs à élaborer des plans d'action efficaces, en fonction de la nature et de la gravité des non-conformités relevées. Solmax privilégie une approche d'amélioration continue et suivra les progrès de ses fournisseurs en matière de respect des travailleurs. En cas de manquement, Solmax pourra recon siderer sa relation d'affaires avec le fournisseur.

Le processus de remédiation de Solmax visera à documenter l'impact financier de ses mesures visant à éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants. Dans le cadre de ce plan, Solmax évaluera également les mesures nécessaires pour remédier à la perte de revenus des familles vulnérables qui en résulte, le cas échéant.

Solmax n'ayant identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement à ce jour, l'entreprise n'a pas eu à prendre de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants, ou à la perte de revenus pour les familles vulnérables.



6. Évaluation des mesures d'efficacité

L'équipe de conformité a travaillé sur un certain nombre de mesures pour prévenir et réduire ces risques dans le cadre de son plan de conformité, et des actions continues ont été planifiées pour 2025-2026, y compris les mesures suivantes :



6.1 Révision régulière des politiques et des procédures

Solmax revoit régulièrement ses politiques et procédures. Le Code d'éthique des employés, le Code d'éthique des fournisseurs et d'autres politiques pertinentes ainsi que des modèles de contrats avec les fournisseurs sont périodiquement mis à jour, le cas échéant, afin de renforcer les exigences relatives au respect des normes internationales et des lois applicables interdisant le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains.



6.2 Collecte de données

Notre approche est fondée sur des données. Cette approche renforce la confiance et nous permet d'évaluer objectivement notre performance. Nous étudions les possibilités de mettre en œuvre des systèmes de collecte de données pertinents afin de recueillir des informations auprès de nos fournisseurs. Parallèlement, nous prévoyons de nous appuyer sur des sources externes crédibles pour obtenir des informations supplémentaires sur le travail forcé et le travail des enfants, le cas échéant.



6.3 Indicateurs de performance et suivi

Solmax prévoit d'identifier des indicateurs clés de performance (ICP) pour évaluer l'efficacité de ses mesures et couvrir des volets tels que le nombre de fournisseurs évalués, le ratio d'employés formés ou le nombre total de manifestations d'esclavage moderne ou d'exploitation connexe identifiés et remédiés, le cas échéant. Le suivi régulier de ces indicateurs fournira un aperçu en temps réel de nos progrès, tandis que des présentations périodiques à l'équipe de direction du Groupe Solmax assureront un contrôle stratégique.



6.4 Programme de formation

Le respect du Code d'éthique des employés fait partie du programme d'intégration de chaque nouvel employé. Tous les nouveaux employés et les employés actuels doivent lire et confirmer par écrit qu'ils acceptent le Code d'éthique des employés, tel qu'il peut être mis à jour de temps à autre. Certains employés sont également tenus de suivre une formation périodique à ce sujet.

Au cours de l'année 2024, Solmax a organisé des séances de formation virtuelle formelles et obligatoires portant sur la compréhension et la lutte contre l'esclavage moderne, auxquelles ont participé les membres de la haute direction, les employés clés des services des achats, de la chaîne d'approvisionnement, des ressources humaines, de la logistique, des ventes et des opérations de toutes les régions où Solmax exerce ses activités, ainsi que le conseil d'administration.

Dans le cadre de son plan de conformité, Solmax vise à étendre la portée du programme de formation sur les droits de l'homme, les droits du travail et l'esclavage moderne afin d'inclure tous les employés et de renforcer leur sensibilisation à ces enjeux.

7. Déclaration d'approbation et d'attestation

Ce rapport a été approuvé conformément aux dispositions de l'article 11(4)(b)(ii) de la Loi par le conseil d'administration de Solmax en tant que rapport conjoint du Groupe Solmax pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, les soussignés attestent qu'ils ont examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités faisant partie du Groupe Solmax. À leur connaissance et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, ils attestent que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

L'attestation ci-dessus est faite par les soussignés en tant que Président et Chef de la direction de Solmax et d'administrateur au conseil d'administration de Solmax, pour et au nom de Solmax et du conseil d'administration de Solmax respectivement, et tous deux ont le pouvoir d'engager Solmax.



Robert J. Gilligan

Président et Chef de la direction,
Groupe Solmax Inc.

9 mai 2025



Hubert T. Lacroix

Président du conseil d'administration,
Groupe Solmax Inc.

9 mai 2025

**On bâtit les
infrastructures
de demain**

